



Trouver un logement étudiant



€ Résidences étudiantes du CROUS :

<https://trouverunlogement.lescrous.fr>

€ Logement social

Demande à faire sur :

www.demande-logement-social.gouv.fr

ou retirer un dossier papier à la Maison de l'Habitat (16 rue Jeanne d'Arc, Orléans)



Et aussi directement auprès des bailleurs :

Les résidences de l'Orléanais, Logem, etc.

Voir la fiche "le logement social pour les étudiants" !

€ Foyers de jeunes travailleurs :

www.residences-jeunes-acacias-colombier.fr
(les étudiants ne sont pas prioritaires)

€ La colocation intergénérationnelle :

- la Maison de l'Habitat :
entre 50 et 250 €/mois
<https://maisonhabitat.orleans-metropole.fr>

ou au 16 rue Jeanne d'Arc, Orléans

- Colibree : www.colibree.fr

€ Internats de lycées, CFA, etc. :

Par exemple : la MFR de l'Orléanais :
50 av. du Prés. J. Kennedy
45100 Orléans
02 38 76 02 51
325€ avec garant



€(€) Studio, chambre chez l'habitant, colocations (par particuliers) :

sites internet :

Lokaviz

Bailti

Roomlala

E.logement :

www.etoile.regioncentre.fr/GIP/accueilletoile/accueil-elogement

Locservice

PAP

Locatme

Cohebergement

Le bon coin

Se loger...

€€ Résidences étudiantes privées :

Les Estudines (Orléans)

Twenty Campus (Orléans)

Odalys (Orléans)

Saint Marceau (Orléans Sud)

Le Stanford (Olivet)

L'Oxford (Olivet)

Saint Vincent (50 rue du

Bourdon Blanc) 02 38 68 64 00

Résidence les belles années



Hébergements temporaires :

€(€) Auberge de jeunesse :
31€/nuit

3 rue Croix Péchée, Orléans
centre

02 38 53 60 06

€(€) Chambre chez l'habitant :
voir sites internet plus haut
(e.logement)

€€ Hôtels : Bonsaï, Première
Classe, Kyriad (Olivet), Mister
Bed (Saran)

€€€ Appart hôtel : Appart'City,
Adagio

Hébergement d'urgence :

☎ 115

(sous réserve de places disponibles, appeler le matin pour obtenir une place le soir-même)



BON A SAVOIR :

Cette liste n'est pas exhaustive.

Suivez les réseaux sociaux ! (ex. page Facebook "Étudiants d'Orléans")

Pensez à faire votre demande d'**aide au logement** (APL) auprès de la **CAF** dès que vous obtenez votre bail : www.caf.fr

Besoin d'un garant ? Pensez à **la garantie Visale** !

Vous pouvez faire une simulation des aides auxquelles vous pouvez prétendre sur : www.1jeune1solution.gouv.fr/mes-aides

Attention aux arnaques ! Ne payez rien avant d'avoir visité l'appartement et signé le bail.